



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**délibérations du Conseil de Communauté**

N°dél. : 000829

**Séance du jeudi 25 juin 2009**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau  
à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

**Étaient présents :** **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU (représentée par Gabriel MOLLIER) **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 9.1), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au rapport 1.1.5), Françoise FELLMANN (jusqu'au rapport 9.1), Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 8.1), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 8.1), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD (jusqu'au rapport 2.3), Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 9.1), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.1), Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par Francis MISSEMER), Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME (à partir du rapport 1.1.1) **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER (représenté par Jacky LOUISON) **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.2) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 3.2), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 9.1) **Deluz :** Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) **François :** Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT jusqu'au rapport 9.1) **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.1) **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.6) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE (représenté par Marie ADAM-NORMAND), Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY (jusqu'au rapport 2.2) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 4.4) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 2.3).

**Étaient absents :** **Auxon-Dessous :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Besançon :** Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT **Beure :** Philippe CHANEY **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Torpes :** Bernard LAURENT.

**Secrétaire de séance :** Pierre CONTOZ

**Procurations de vote :**

**Mandants :** S. RUTKOWSKI, F. BRANGET, B. CYPRIANI, J.-J. DEMONET, F. FELLMANN (à partir du rapport 9.2), D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAI (à partir du rapport 1.1.1), P. GONON, L. HAKKAR, V. HINCELIN, J.-S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.2), Y.-M. DAHOUI, A. MENETRIER (à partir du rapport 8.2), C. MICHEL (à partir du rapport 8.2), M. OMOURI, D. POISSENOT, E. SASSARD (à partir du rapport 2.4), J. SCHIRRER (à partir du rapport 9.2), R. REYLE (à partir du rapport 2.3), F. GILLET, D. PARIS, M. COTTINY.

**Mandataires :** Y. GUYEN, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, J.-C. ROY, J. PANIER (à partir du rapport 9.2), J.-P. GOVIGNAUX, J.-S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), O. FAIVRE-PETITJEAN, C. MICHEL, C. TISSIER, F. GERDIL-DJAOUAI (jusqu'au rapport 0.2), M. LOYAT, S. JOLY (à partir du rapport 8.2), S. WANLIN (à partir du rapport 8.2), E. SASSARD, E. DUMONT, C. GELIN (à partir du rapport 2.4), M.-N. SCHOELLER (à partir du rapport 9.2), F. MISSEMER (à partir du rapport 2.3), C. PREIONI, D. JOLY, A. BLESSEMAILLE.

**Objet :** **Projet de mandat : point d'étape et demande globale de subventions**

## Projet de mandat : point d'étape et demande globale de subventions

**Rapporteur : Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président**

Inscription budgétaire	
A inscrire au PPIF 2010 en recettes	Montant prévu en recettes au PPIF 2009/2014 : 0 €

### Résumé :

Le 21 octobre 2008, le Conseil de Communauté a délibéré en faveur du projet de mandat de gestion des déchets. Sa mise en œuvre va entraîner des évolutions dès l'année 2010, afin d'améliorer l'harmonisation de la situation des usagers, notamment sur les **communes périphériques**.

Elle sera marquée par une harmonisation de la situation des usagers :

- mode de **tarification** unique,
- **mise à disposition** systématique de **bacs identifiés** par une étiquette électronique (puce),
- **fréquence** de collecte identique (hebdomadaire : déchets résiduels, par quinzaine : déchets recyclables).

Par ailleurs, pour l'ensemble du territoire du Grand Besançon, une **consigne de tri unique** sera instaurée.

L'ambition de ce projet de mandat entraînera des investissements humains et matériels importants. Pour y faire face, la CAGB sollicitera les subventions proposées notamment par l'ADEME à l'issue du Grenelle de l'environnement.

## I. Contexte

Le projet de mandat s'organise autour de deux composantes, menées en parallèle :

- une composante **préparation** portée directement par les services de la DGD : elle rassemble toutes les actions qui ont un rapport direct à l'utilisateur. La première d'entre elles concerne la généralisation de la conteneurisation des 58 communes périphériques,
- une composante **optimisation** confiée à un Assistant à Maitrise d'Ouvrage, le Bureau d'Etudes Girus, sélectionné le 9 mars 2009. Il porte la responsabilité de l'ensemble des études qui permettront d'instaurer en 2012, un nouveau dispositif de collecte, optimisé et pérenne. Avant cela, sa première mission sera de fournir les éléments permettant d'établir un dispositif transitoire entre 2010 et 2012.

## II. Actions mises en œuvre dans le cadre du projet de mandat

### A/ Généralisation de la conteneurisation des 58 communes périphériques

Il s'agit d'harmoniser le mode de présentation des déchets, aujourd'hui hétérogènes : sacs, bacs, vrac... Les élus de la commission 9 ont consacré 3 commissions spéciales pour définir cette opération :

- le 14/01/09 : nécessité et résultat attendu,
- le 25/03/09 : modalités opérationnelles,
- le 29/04/09 : modalités d'information aux usagers et partenaires (mairies, organismes logeurs...).

Deux dispositifs seront utilisés pour équiper les usagers de bacs appartenant au Grand Besançon :

- l'achat de bacs neufs, dans le cadre d'un appel d'offres,
- l'indemnisation des usagers possédant un bac **normé**, et qui opteraient de le transférer à la CAGB.

A l'issue de l'opération (fin juin 2010), l'ensemble des usagers aura un bac normalisé et identifié mis à disposition par la CAGB. **A compter de cette date, seuls les bacs mis à disposition par la CAGB pourront être utilisés pour présenter ses déchets à la collecte.**

## B/ Préparation d'un dispositif transitoire de collecte (2010-2012)

La première mission du bureau d'études est de soumettre au comité de pilotage du projet les modalités d'un dispositif de collecte. Il s'agit notamment de lancer une étude afin d'attribuer des nouveaux marchés de collecte. Pour cela, des études spécifiques portent sur :

- le bilan de l'extension de la régie sur les secteurs de Saône et Auxon : il servira à proposer le périmètre d'intervention le plus adéquat pour la régie, à moyens humains et matériels constants,
- un découpage global du territoire, définissant les futurs lots de l'appel d'offres. Cela fera naturellement évoluer la sectorisation actuelle, peu propice à des optimisations de coût.

De ce fait, les secteurs historiques, et leur tarification propre, sont amenés à évoluer vers un seul secteur au profit d'une mutualisation sur l'ensemble des 58 communes périphériques.

L'étape suivante (2012) consistera à produire une tarification unique sur le Grand Besançon, en incluant la ville centre. La collectivité respectera alors le principe d'égalité des usagers face au service public, conformément aux engagements passés avec les services de l'Etat lors du transfert de compétence.

## C/ Instauration d'une consigne de tri unique et information des usagers

Actuellement, trois consignes distinctes coexistent encore sur le territoire du Grand Besançon. Cette situation est préjudiciable aux objectifs de prévention des déchets que porte la CAGB. Le geste unique sera arrêté conjointement avec le SYBERT.

L'instauration du dispositif transitoire créera l'opportunité de communiquer sereinement sur cette uniformisation, annoncée en même temps que d'autres points d'harmonisation en matière de tri :

- suppression de la collecte séparative (en sac) des journaux sur le secteur de Boussières, et dotation systématique de bacs pour la collecte des déchets recyclables,
- réduction de la fréquence de collecte (hebdomadaire) en vue d'un passage par quinzaine pour les déchets recyclables, à l'image de l'ensemble des autres secteurs périphériques.

Plus généralement, l'instauration de ce dispositif et l'opération de généralisation de la conteneurisation qui la précède nécessiteront une campagne d'information intense. Elle sera destinée à différents interlocuteurs (usagers, organismes logeurs, relais municipaux) et utilisera différents vecteurs (réunions de secteur, magazine du grand Besançon, courriers individualisés, plaquettes...).

## **III. Eléments financiers**

La mise en œuvre du projet de mandat va donc générer des dépenses spécifiques de différente nature :

- expertise dans le cadre de la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage,
- renforts ponctuels en moyens humains (CDD ou intérim) pour l'opération de conteneurisation,
- investissements matériels (achats de bacs, de puces, de système d'identifications) ou de logiciels,
- augmentation ponctuelle des frais d'information et de communication.

Ces dépenses concourront à terme à maîtriser les coûts de fonctionnement du service. Pour autant, leurs impacts sur la REOM seront limités en raison des différents soutiens financiers attendus. Le recours à différentes subventions doit permettre d'atteindre cet objectif et de rendre « indolores » ces investissements. Signalons en particulier :

- soutien à l'optimisation des collectes, alloué par l'organisme Eco Emballages,
- aide à la mise en place de la redevance incitative à la suite du Grenelle de l'environnement par l'Ademe.

Ces dépenses et recettes complémentaires liées au projet ont été récapitulées en commission 9 le 25 mars 2009.

Les éléments en notre possession actuellement ne permettent pas d'évaluer avec exactitude le montant des subventions attendues. Le recalage des crédits aura lieu à l'occasion de l'élaboration du BP 2010.

**A la majorité, 1 contre, 3 abstentions, le Conseil de Communauté :**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de ces partenaires techniques et financiers,
- prend connaissance de l'avancement du projet de mandat,
- inscrit les recettes à percevoir au PPIF 2009/2014.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 114

Contre : 1

Abstention : 3



RECU 03. JUIL 2009